



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt quatre novembre à dix huit heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 18 novembre 2021, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D7-5-2-176

**OBJET : FONDS DE CONCOURS EN MATIERE
D'EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno (pouvoir donné à Eric DELFARIEL), RATTO Stéphan, LE CORRE Christiane (pouvoir donné à Jean Paul TERRENNE), Jean DUPUY, Madame MAERTEN Marie Bernard, Monsieur Guy MERIEL et Monsieur BOYER Serge.

Absents excusés :

DELACHOUX Jean-Paul.

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Madame Francine FILLATRE a été désignée secrétaire de séance.

2021D7-5-2-176

**OBJET : FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS
SPORTIFS**

Conformément à l'article 5 - III - 10 de ses statuts, la Communauté de Communes est compétente et peut faire bénéficier les communes de fonds de concours communautaires pour les travaux de gros entretien ou de modernisation des installations sportives **existant au 1^{er} janvier 2002** :

- les terrains de jeux (principal et entraînement),
- les tribunes attenantes,
- les vestiaires attenants,
- les Club-House attenants,
- les éclairages des terrains de jeux,

dans les conditions suivantes :

- un projet par an par commune au maximum
- dépense subventionnable plafonnée par projet à 152 000 € HT
- taux de fonds de concours de 40%

C'est dans ce cadre, que la commission prospectives financières s'est réunie le 22 novembre 2021 et propose le projet suivant :

♦ **Commune de SAINT LOUP :**

Aménagement terrain multi-sports :

- montant HT des travaux : 61 397 €
- inscrit au CTO 2020-2
- fonds de concours alloué 24% (dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 152 000 € HT) soit : **14 735,00 €**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'attribuer la participation suivante :

♦ **Commune de SAINT LOUP :**

Aménagement terrain multi-sports :

- montant HT des travaux : 61 397 €
- inscrit au CTO 2020-2
- fonds de concours alloué 24% (dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 152 000 € HT) soit : **14 735,00 €**

Fait à Valence d'Agen, le 24 novembre 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 25 novembre 2021

Le Président de la Communauté de Communes des
Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **30 NOV. 2021**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **30 NOV. 2021**

AR PRÉFECTURE**FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Numéro de l'acte : 2021D7_5_2_176

Date de la décision : 24/11/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20211124-2021D7_5_2_176-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 30/11/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Finances locales / Subventions / attribuées

Document : [99_DE-082-248200016-20211124-2021D7_5_2_176-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 30/11/2021 15:31:19

Date d'envoi de l'acte : 30/11/2021 15:32:15

Date de réception de l'AR : 30/11/2021 15:34:02